



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 15 septembre 2020

Pandémie de Covid-19 : la Ville de Limoges réactive sa cellule de veille et de suivi et rend obligatoire le port du masque aux abords des établissements scolaires

Au regard de l'évolution actuelle du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, Émile Roger Lombertie, maire de Limoges, a décidé de réactiver, hier lundi 14 septembre, la cellule de veille et de suivi.

Cette cellule regroupe les élus et les services en charge de la gestion opérationnelle des mesures de prévention ou d'accueil du public (EHPAD, Résidences autonomie municipales, crèches, écoles, centres sociaux, aide sociale, etc). Elle a vocation à prendre toutes mesures adaptées permettant de faire face à la menace sanitaire et à coordonner leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, le maire de Limoges vient d'adopter un arrêté rendant obligatoire à partir du 17 septembre, pour toute personne de plus de 11 ans, le port du masque aux abords des écoles, collèges et lycées de la ville de Limoges dans un rayon de 50 mètres. Cette mesure est assortie d'une amende de 38 € pour tout manquement constaté à cette obligation.

Contact presse Ville de Limoges :
Claire GLÉDEL
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Suivez l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



/ville_de_limoges



villedelimoges